De: no-reply=changetower.com@mg.changetower.com pour le compte de "ChangeTower" via HQ Website Changes

A: hq-changes@pow.re

Objet: [New Change Detected] Monitor https://www.hydroquebec.com/chaines-de-blocs/

Date : 8 juillet 2022 16:01:14



HQ Changes,

We have detected a change that meets your criteria and have included a preview of the change(s) detected:

Menu

Secteur québécois des chaînes de blocs

Un bloc d e 300 mégawatts (MW) est réservé aux consommateurs d'électricit 'électricité est réserv é pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Attribution du bloc réservé de 300 MW

L'appel de propositions n

0

0

A/P 2019-01 qui visait l'attribution du bloc réservé est terminé.

Hydro-Québec fourni lance ra e u n temps opportun de l'information quant à l'attribution éventuelle du solde processus d'attribution de puissance réservée à un usage cryptographique appliqué aux chaînes du e bloc . Dans l'attente de cette information, nous vous recommandons de faire preuve de prudence dans les démarches relatives à un projet visant un usage cryptographique appliqué aux chaînes de bloc s vers la mi-septembre 2022. D'ici là, nous vous invitons à consulter cette page de temps à autre pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard au fur et à mesure qu'ils seront disponible s.

Tarif et conditions de service applicables aux nouveaux projets

Tarif et conditions de service applicables aux nouveaux projets

D'ici I 'attribution éventuelle du solde du bloc e lancement du processus d'attribution , tout nouveau projet visant l'utilisation d'une puissance installée d'au moins 50 kilowatts (kW) pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs sera assujetti au prix de 15,590 ¢/kWh pour la composante énergie, conformément au tarif CB approuvé par la Régie et en vigueur depuis le 1

er

avril 2022, et ce prix s'appliquera à la totalité de la consommation au titre de l'abonnement.

[PDF]

, les projets de plus de 50 MW ne sont pas admissibles au processus d'attribution éventuelle du solde du bloc réservé de 300 MW .

De plus, rappelons qu'Hydro-Québec n'est pas tenue de consentir un abonnement pour toute nouvelle demande de plus de 50 MW ou d'acquiescer à toute demande de charge additionnelle de plus de 50 MW. Dans ces cas particuliers, pour toutes les demandes qui lui sont adressées, Hydro-Québec consultera le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'évaluer la faisabilité technico-économique du projet.

Coût des travaux requis pour répondre à la demande d'alimentation

View ALL Changes

Visit Page

Edit Monitor

Monitor Details

Name: Monitor https://www.hydroquebec.com/chaines-de-blocs/

URL: https://www.hydroquebec.com/chaines-de-blocs/

Type: Text / Content

Criteria: there are 1 added or removed words

This email was sent to hq-changes@pow.re. You are receiving this email notification because you are subscribed to a website change monitor on ChangeTower.

© ChangeTower LLC